

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le : 30 Mai 2011
Et publication ou affichage
du : 14 Juin 2011



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR

Séance du 11 Mai 2011
Salle de la C.C.P.L. de Lunel

DELIBERATION n° 2-11-05-2011

Objet : élection du Président, des Vice Présidents et du bureau du SYMBO

	Délégués titulaires		Délégués suppléants
Communauté de Communes Pays de l'Or	Roger MONTIEL	présent	Rogé ANDREO
	Joëlle JENIN – VIGNAUD	présente	Pierre ADOUE
	René CHALOT	procuration à Mr MONTIEL	Philippe LAVAL
	Marie LEVAUX	présente	Bernard GANIBENC
	Michel MARTIN	présent	Cyril ROUQUETTE
	Alain AQUILINA	procuration à Mr HELSEN	Jacques HELSEN présent
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE	procuration à Mme LEVAUX	Jacques GRAU
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS	procuration à Mr BOURREL	Bernadette VIGNON
	Hervé DIEULEFES	Procuration à Mr PITAVAL	Didier MARTINEZ
	Jean Michel ROUX	présent	Robert PISTILLI
	Richard PITAVAL	présent	Patrick LAOUT
	Fabrice PECQUEUR	présent à son départ procuration à Mr RAYMOND	Cathy POHL
	Bernard BOLUDA	présent	Jean CHARPENTIER
Communauté d'agglomération de Montpellier	Lionel LOPEZ	procuration à Mr BARRAL	Jean Pierre COULET
	Luc CLAPAREDE	procuration à Mr MEUNIER	Laurent JAOUJ
	Yvon PELLET	présent	Gilbert PASTOR
	Alain BARRANDON	présent	Jean Luc MEISSONNIER
	Pierre BONNAL		Pierre DUDIEUZERE
	Joël RAYMOND	présent	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	André VEZINHET
	Yvon BOURREL	présent	Christian JEAN
	Jean-Marcel CASTET		José SOROLLA
	Michel GUIBAL	procuration à Mr ROUX	Christophe MORALES
	Cyril MEUNIER	présent	François LIBERTI
	Monique PETARD	Procuration à Mme JENIN VIGNAUD	Jacques ATLIAN

PRÉFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVÉE LE:
30 MAI 2011
BUREAU DU COURRIER

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Monsieur RAYMOND est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur BARRAL rappelle au Comité syndical qu'il a approuvé, par délibération du 4 mars 2010, une révision de ses statuts modifiant le nombre de ses vice-présidents et instaurant un bureau.

Monsieur Alain BARRANDON, doyen de séance prend la présidence et informe le Comité Syndical des éléments suivants :

par délibération du 31 mars 2011, le Conseil Général de l'Hérault a procédé à la désignation du délégué titulaire, Monsieur Yvon BOURREL qui le représentera au sein du SYMBO, ainsi que son suppléant Monsieur Jacques ATLAN.

Monsieur BARRANDON demande aux éventuels candidats à la présidence du SYMBO, de se faire connaître.

Seul Monsieur BARRAL se porte candidat à la présidence.

Monsieur BARRANDON Président par intérim fait procéder au vote à bulletin secret.

Le Président et le secrétaire de séance procèdent au dépouillement.

Monsieur Claude BARRAL est élu président à l'unanimité et reprend la présidence de séance.

Afin de remplacer Monsieur Yvon PRADEILLE, il propose de procéder aux scrutins correspondants, selon les modalités ci-après rappelées :

- vice-présidents

Le Comité syndical élit en son sein 5 vice-présidents.

- un EPCI adhérent ne peut se voir attribuer plusieurs vice-présidences,
- si le Président du SYMBO est issu du collège départemental, cas actuel, les vice-présidences sont attribuées ainsi que suit :
 - o 1^{ière} vice présidence pour le collège des EPCI,
 - o 2^{ième} vice-présidence pour le collège départemental,
 - o 3^{ième} vice présidence pour le collège des EPCI,
 - o 4^{ième} vice-présidence pour le au collège départemental.
 - o 5^{ième} vice présidence pour le au collège des EPCI.

- membres du bureau

Le Bureau est composé :

- du Président du Syndicat mixte,
- des cinq Vice-présidents,
- d'1 délégué désigné au sein du collège départemental,
- de 4 délégués intercommunaux : 1 pour chaque EPCI adhérent.

.....

A l'issue des scrutins, M BARRAL proclame les résultats suivants :

1/ Vice-présidents :

Sont élus à l'unanimité:

- | | |
|---|------------------------|
| o 1 ^{ière} vice-présidence (collège des EPCI) | Marie LEVAUX |
| o 2 ^{ième} vice-présidence (collège départemental) | Cyril MEUNIER |
| o 3 ^{ième} vice-présidence (collège des EPCI) | Hervé DIEULEFES |
| o 4 ^{ième} vice-présidence (collège départemental) | Yvon BOURREL |
| o 5 ^{ième} vice-présidence (collège des EPCI) | Joël RAYMOND |

2/ Membres du bureau :

Sont membres de droit en application des statuts :

- Le Président : **Claude BARRAL**
- Les cinq vice-présidents :
 - Marie LEVAUX**
 - Cyril MEUNIER**
 - Hervé DIEULEFES**
 - Yvon BOURREL**
 - Joël RAYMOND**

Autres membres :

- Pour le collège départemental : **Monique PETARD**
- Pour la Communauté de Communes du pays de Lunel **Sylvie OBJOIS**
- Pour la Communauté de Communes du pays de l'Or) **Roger MONTIEL**
- Pour la Communauté d'Agglomération de Montpellier) **Luc CLAPAREDE**
- Pour la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup **Pierre ANTOINE**

3/ Nombre de voix par titulaire de chaque E.P.C.I. et pour les titulaires du Conseil Général de l'Hérault :

Pour rappel, lors du Comité Syndical du 17 décembre 2009, le Comité a délibéré sur la répartition des voix de la façon suivante :

- le collège des délégués départementaux détient 19 voix (5 délégués détenant 3 voix chacun et 1 délégué détenant 4 voix)

Le Comité Syndical par vote, a désigné Monsieur Claude BARRAL , délégué syndical élu au titre du collège départemental qui a une voix supplémentaire, soit 4 voix.

- les collèges des intercommunalités ont 19 voix (19 délégués détenant 1 voix chacun)

La C.C.P.O. détient 6 voix

La C.C.P.L. détient 6 voix

La Communauté d'Agglomération détient 6 voix

La C.C. du Grand Pic St Loup détient 1 voix

Soit un total de 38 voix.

Fait et délibéré à Lunel, le 11 mai 2011

Pour extrait conforme.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Claude Barral', written over a horizontal line.

Claude BARRAL.

SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR
130, chemin de Merles
34400 LUNEL